

PROCLAMATION.

ATTENDU que le trentième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au onzième jour du mois de Décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Toronto*. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons été convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Toronto*, Mercredi, le dix-neuvième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très Honorable Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, un des Membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Toronto*, dans Notre dite Province, ce onzième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-huit, et de Notre Règne la vingt-deuxième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER, G. C. Chancellerie.

Province du }
Canada. } *EDMUND HEAD.*

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Toronto*, le dix-neuvième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au dix-neuvième jour du mois de Janvier courant, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Samedi, le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus et obligés de paraître en Notre dite Cité de *Toronto*, le dix-neuvième jour de Janvier courant, et Nous voulons en conséquence que vous, et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes, enjoignant à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité